







PNSE 4 / « une santé »

proposition d'action : chèque agroécologie locale. 08/07/2020

AXE	« Une santé »
Titre / problématique	Transition écologique dans les territoires/ Réorientation de la PAC en faveur de l'agriculture durable locale/ chèque agroécologie locale : Aider les publics défavorisés à accéder à des produits agricoles favorables à la santé, à la biodiversité et au climat, issus de l'agriculture locale durable.
Résumé	Les communes et EPCI disposent de compétences comme: santé (bureau d'hygiène) et santé / environnement (programmes territoriaux de santé environnement / PTSE), social, aménagement du territoire, etc. Elles peuvent ainsi organiser/accompagner la transition agroécologique dans leurs territoires, avec prise en compte de la santé de leurs populations (exposition à des produits phytosanitaires, résidus dans l'alimentation, etc.) en lien avec l'état de leurs écosystèmes. La demande pour les productions issues de pratiques agricoles durables plus respectueuses de la santé et de l'environnement (« Bio », HVE, agroécologie, permaculture, ou dont la durabilité a été évaluée par une méthode adéquate ne cesse de croître, mais avec un certain blocage lié au pouvoir d'achat limité de populations défavorisées, car elle s'accompagne parfois d'une hausse des prix de l'alimentation. L'objectif du chèque agroécologie-locale vise à fournir une aide à destination de ces ménages modestes pour découvrir et accéder à des productions alimentaires issues d'une agriculture plus favorable à la santé et à l'environnement, et via cette solvabilisation de consommateurs, d'accroître la demande de ces productions: i) rendre accessible une meilleure santé et un meilleur environnement au plus grand nombre, notamment à des publics défavorisés, exposés à des inégalités environnementales et sanitaires; ii) soutenir les agriculteurs s'orientant vers des pratiques durables relevant de l'agroécologie (bio, HVE, etc.), alimentant un marché local, avec l'émergence d'une demande plus forte et plus inclusive de la société locale. Cette aide peut fonctionner sur le modèle des tickets restaurant ou d'autres chèques alimentaire, ou en s'inspirant des chèques énergie.
pilote	MAA
partenaires	MTES, Régions de France, Association des collectivités de France
acteurs associés	Collectivités (EPCI), chambres d'agriculture, coopératives, syndicats agricoles, associations spécialisation dans les circuits courts, <i>etc</i> .
objectifs chiffrés	 Nombre de collectivités disposant d'un PAT intégrant cette mesure de chèque bio/local montant national total des aides ainsi mobilisées
indicateurs	Voir ci-dessus
évaluateur	MAA
Déclinaison territoriale	EPCI, en coordination par les Régions, notamment via les programmes alimentaires territoriaux (PAT) et en lien avec la PAC.
Politiques impactées	Politique de santé publique et de santé environnement, politique sociale, politique

	agricole et alimentaire, politique agricole commune.
Commentaires et compléments	Cette action nécessite que les collectivités et l'ensemble des acteurs des filières, associations, coopératives s'organisent pour créer ces débouchés. Les EPCI peuvent s'appuyer sur des outils comme les PAT pour structurer ces circuits. La démarche peut être proposée au niveau européen, dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC). En outre, il faut définir le niveau de localité ainsi que les types de productions agroécologiques prisent en charge par ce ticket alimentaire. Productions ciblées : labellisations certifiant une prise en compte des effets environnementaux sur la biodiversité et le climat : Agriculture Biologique, agriculture HVE, différents label agroécologique (Demeter, liste non-exhaustive), et/ou méthodes d'évaluation de durabilité (IDEA, etc.). Localité : trois échelles peuvent être prises en compte, 1) le territoire de l'EPCI; 2) la région pour les productions non disponible dans l'EPCI; 3) les production spécialisées bénéficiant d'une AOP européenne.